



**POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX**  
**Saison 2025/2026**

**REUNION DU 11 FEVRIER 2026**

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq  
MM Didier BARDET- Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Jean Michel HENON en visio  
Excusé : M Daniel SION  
Assiste : Melle TEISSEDRE-MOLIERE Margaux juriste

---

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : [astreinte@lfhf.fff.fr](mailto:astreinte@lfhf.fff.fr)***

**CHAMPIONNAT**

**Rencontre R1 ROUBAIX RACING CLUB – GRAVELINES US du 01/02/2026**

Réserve de ROUBAIX RACING CLUB sur la qualification et/ou la participation du joueur MOGES Alain du club de GRAVELINES US pour le motif : la licence a été enregistrée moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre. Confirmée,

La commission

Considérant que la réserve a été confirmée le mercredi 04/02/2026 à 12H37,

Considérant que les réserves doivent être confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée, article 186 des RG de la FFF.

Considérant que la confirmation de la réserve est hors délai,

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 0.

Droits conservés

**Rencontre U18 R1 VERMELLES US – CHANTILLY US du 28/01/2026**

Rencontre arrêtée à la 83<sup>ème</sup> minute pour intempérie (brouillard).

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant le courriel du responsable technique de VERMELLES US, lu et commenté,

Donne match à rejouer à une date à fixer par la commission régionale des compétitions.

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule A LILLE LOUVIERE ESP – PHALEMPIN US du 14/12/2025**

Courriel de LILLE LOUVIERE ESP relatif à l'amende pour non-utilisation de la FMI

La commission,

Considérant les explications et les pièces fournies par le club,

Supprime l'amende de 100 euros pour non-utilisation de la FMI.

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C GUESNAIN SC – LONGUEAU ESC du 01/02/2026**

Absence de l'équipe de GUESNAIN SC à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare GUESNAIN SC forfait.

GUESNAIN SC – LONGUEAU ESC score 0 - 3.

2ème forfait à GUESNAIN SC. Amende de 300 euros à GUESNAIN SC (aucune information 4 heures avant le début de la rencontre).

**Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte**

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C LONGUEAU ESC – BRUYERES MONTBERAULT US du 08/02/2026**

Courriel de BRUYERES MONTBERAULT US en date du 06/02/2026 à 14H38 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LONGUEAU ESC

La commission déclare BRUYERES MONTBERAULT US forfait.

LONGUEAU ESC – BRUYERES MONTBERAULT US score 3 - 0.

1er forfait à BRUYERES MONTBERAULT US. Amende de 100 euros à BRUYERES MONTBERAULT US  
Match retour à LONGUEAU ESC

**Rencontre R2 Futsal Poule B MAUBEUGE FUTSAL – WASQUEHAL FOOTBALL du 24/01/2026**

Evocation d'après match de WASQUEHAL FOOTBALL sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de MAUBEUGE et notamment Youness BOUCEFFAR qui vient du club futsal CUESMES. Confirmée

La commission,

Considérant la demande d'information effectuée par la FFF auprès de la Fédération Belge de football,  
Considérant le courriel de MAUBEUGE FUTSAL souhaitant des informations sur les joueurs Youness BOUCEFFAR et Ismael BOUJJOUF,

Considérant la réponse de la Fédération Belge de football :

« Le joueur Youness BOUCEFFAR a été enregistré le 03/10/2024 auprès du club FUTSAL CUESMES, l'enregistrement a été annulé le 21/10/2024 quand la Fédération Belge a été informé du fait qu'il était enregistré en France au club HAUTMONT FUTSAL CLUB ».

« Le joueur Ismael BOUJJOUF a été enregistré le 17/10/2024 auprès du club FUTSAL CUESMES, l'enregistrement a été annulé le 31/10/2024 quand la Fédération Belge a été informé du fait qu'il était enregistré en France au club HAUTMONT FUTSAL CLUB ».

Considérant de ce fait que les joueurs pouvaient s'enregistrer auprès du club de MAUBEUGE FUTSAL sans avoir besoin du Certificat International de Transfert,

Dit que l'évocation est non recevable,

Résultat acquis sur le terrain. Score 13 – 6.

Droits conservés

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule A GRANDE SYNTHE FUTSAL – GUINES FUTSAL du 05/02/2026**

Réclamation d'après match de GUINES FUTSAL sur le fait que Mr l'arbitre fait jouer la fin de la 1ere mi-temps avec un temps de 30 mn suite à un problème de chrono. Mais pourquoi la 2eme mi-temps a redémarré avec un arrêt chrono en 1 fois 20 mn. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant que les réclamations d'après match concernent exclusivement la qualification et/ou la participation de joueurs,

Considérant qu'il appartenait au club de GUINES FUTSAL de poser une réclamation lors de la reprise du jeu quand ils ont eu connaissance que le chronomètre électronique était de nouveau en fonction,

Dit que la réclamation d'après match est non recevable,

Résultat acquis sur le terrain. Score 11 – 6.

Droits conservés

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule A DUNKERQUE USL 2 – WIMEREUX FUTSAL 3 du 03/02/2026**

Courriel de WIMEREUX FUTSAL 3 en date du 02/02/2026 à 20H38 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à DUNKERQUE USL 2

La commission déclare WIMEREUX FUTSAL 3 forfait.

DUNKERQUE USL 2 – WIMEREUX FUTSAL 3 score 5 - 0.

2ème forfait à WIMEREUX FUTSAL 3. Amende de 150 euros à WIMEREUX FUTSAL 3

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B COMPIEGNE FUTSAL ASC – AULT FC du 29/01/2026**

Absence de l'équipe de AULT FC à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare AULT FC forfait.

COMPIEGNE FUTSAL ASC – AULT FC score 5 - 0.

1er forfait à AULT FC. Amende de 200 euros à AULT FC (aucune information 4 heures avant le début de la rencontre).

Match retour à COMPIEGNE FUTSAL ASC

**Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte**

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule E WASQUEHAL FOOTBALL 2 – LILLE VAUBAN ESQUERMES AS du 03/02/2026**

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant les échanges de courriel entre la maison des associations de WASQUEHAL et le club de WASQUEHAL FOOTBALL,

Considérant que la salle LOTI est indisponible suite à un problème technique du panier de basket,

Considérant que la salle sera indisponible jusqu'au dimanche 8 février 2026,

Considérant que le club de WASQUEHAL FOOTBALL ne peut être tenu pour responsable de cet état de fait.

Dit que la rencontre doit être jouée à une date à fixer par la commission régionale des compétitions.

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule G LA SENTINELLE FUTSAL CLUB – CAMBRAI COMMUNAUX AS du 04/02/2026**

Réserve technique de LA SENTINELLE FUTSAL CLUB. Confirmée

La commission,

Transmet le dossier à la commission régionale de l'arbitrage section lois du jeu ainsi qu'à la commission régionale de discipline.

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule G ANZIN FUTSAL 2 – JUSSY FUTSAL du 03/02/2026**

Courriel de JUSSY FUTSAL en date du 03/02/2026 à 14H23 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ANZIN FUTSAL 2

La commission déclare JUSSY FUTSAL forfait.

ANZIN FUTSAL 2 – JUSSY FUTSAL score 5 - 0.

1er forfait à JUSSY FUTSAL. Amende de 100 euros à JUSSY FUTSAL

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule H HAUTMONT FUTSAL CLUB – ST SAULVE S'POINT du 09/02/2026**

Réclamation d'après match de HAUTMONT FUTSAL CLUB pour le motif : doute concernant la qualification de certains joueurs susceptibles d'être suspendus. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle qu'aucun joueur figurant sur la feuille de match n'est concerné par une suspension ferme pour la rencontre du 09/02/2026,

Dit que la réclamation d'après match est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 5.

Droits conservés

**Rencontre Futsal U18 R1A LILLE FUTSAL – AVION FUTSAL du 01/02/2026**

Réserve technique de AVION FUTSAL. Confirmée

La commission,

Transmet le dossier à la commission régionale de l'arbitrage section lois du jeu.

**Rencontre Futsal U15 R2A LONGUENESSE FUTSAL – LA BASSEE FUTSAL AS du 01/02/2026**

Courriel de LONGUENESSE FUTSAL en date du 31/01/2026 à 20H06 informant qu'il ne pourra pas recevoir LA BASSEE FUTSAL AS

La commission déclare LONGUENESSE FUTSAL forfait.

LONGUENESSE FUTSAL – LA BASSEE FUTSAL AS score 0 - 5.

1er forfait à LONGUENESSE FUTSAL. Amende de 100 euros à LONGUENESSE FUTSAL

**Rencontre Futsal Féminin R1B NOEUX LES MINES FUTSAL – ROUBAIX HEM M. FUTSAL 2 du 06/02/2026**

Courriel de NOEUX LES MINES FUTSAL en date du 04/02/2026 à 21H03 informant qu'il ne pourra pas recevoir ROUBAIX HEM M. FUTSAL 2

La commission déclare NOEUX LES MINES FUTSAL forfait.

NOEUX LES MINES FUTSAL – ROUBAIX HEM M. FUTSAL 2 score 0 - 5.

1er forfait à NOEUX LES MINES FUTSAL. Amende de 100 euros à NOEUX LES MINES FUTSAL

**COUPE DES HAUTS DE FRANCE U18F à 11****Rencontre GROUPEMENT FEMININ BCV LAON - BERGUES HOYMILLE FC du 31/01/2026**

Courriel de BERGUES HOYMILLE FC en date du 28/01/2026 à 19H13 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GROUPEMENT FEMININ BCV LAON

La commission déclare BERGUES HOYMILLE FC forfait.

GROUPEMENT FEMININ BCV LAON - BERGUES HOYMILLE FC score 3 - 0.

Amende de 100 euros à BERGUES HOYMILLE FC

GROUPEMENT FEMININ BCV LAON qualifié

**Rencontre BOULOGNE USCO – LEERS OS du 31/01/2026**

Courriel de LEERS OS en date du 30/01/2026 à 14H04 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BOULOGNE USCO

La commission déclare LEERS OS forfait.

BOULOGNE USCO – LEERS OS score 3 - 0.

Amende de 100 euros à LEERS OS

BOULOGNE USCO qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

**COURRIER**

Courriel de FLIXECOURT SC en date du 06/02/2026 à 13H26 qui déclare forfait général pour son équipe féminine évoluant en Interdistrict niveau 2 Poule A. Amende de 300 euros à FLIXECOURT SC

Le secrétaire de séance  
Michel VANNESTE

Le président  
Bernard COLMANT